

qui devraient nous guider au cours de la décennie actuelle. Pour ma part, je suis heureux que M. Kaunda ne conçoive pas sa déclaration comme une charte ou un règlement, car l'expérience a montré avec le temps la valeur de la souplesse qui se dégage de travaux fondés sur l'expérience acquise et l'accord unanime sans qu'on ait recours à une charte officielle ou à des règles rigides de procédure. Nous sommes en faveur de l'idée d'une déclaration de principes.

Les événements qui se sont passés depuis plusieurs années ont montré qu'une autre manière efficace pour les membres de s'aider les uns les autres est de recourir à des plans pratiques de coopération internationale. Le Commonwealth a déjà montré, avec le Plan de Colombo et le programme de bourses d'études du Commonwealth, que des pays peuvent coopérer à leur avantage mutuel et pour le plus grand bien de leurs citoyens. Le Secrétariat nous a présenté un certain nombre de propositions destinées à accroître encore les avantages qui découleront de notre association au sein du Commonwealth. Afin de ménager notre temps, je vais mentionner de façon résumée l'attitude du Canada à l'égard de plusieurs d'entre elles.

- a) Le Canada apprécie le souci qu'ont le Secrétaire général et divers membres, d'une plus grande "coopération fonctionnelle" au sein du Commonwealth.
- b) Le Canada est en faveur du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, tel qu'on l'a envisagé. Le Canada y contribuera chaque année pendant les trois premières années à raison de 40 pour cent ou de \$350,000, suivant celui de ces deux chiffres qui sera le plus bas.
- c) Il ne nous est pas possible, à notre regret, de nous déclarer en faveur de la création d'institutions spéciales en vue du financement et du développement des exportations.
- d) Le Canada considère effectivement que l'encouragement des exportations doit constituer une priorité pour beaucoup de pays membres et il est tout disposé à voir étendre dans ce but le mandat du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, et à augmenter l'allocation de fonds qui y sera faite. A cette fin, le Canada est prêt à promettre son appui à toute activité d'aide technique en vue du développement des exportations sur laquelle on se sera mis d'accord.
- e) Le Canada verserait jusqu'à deux millions de dollars par an pendant cinq ans pour sa part et portion à un Fonds du Commonwealth pour la coopération technique qui aurait des pouvoirs plus étendus, si un nombre suffisant de membres se déclarent en faveur d'un objectif d'ensemble se situant au niveau de cinq millions de dollars ou à peu près et si l'on met au point des compétences permettant d'employer ce surcroît de ressources. Nous accueillerons avec faveur l'opinion des autres membres sur cette question. Et nous nous permettons d'inviter le Secrétaire général à prendre note de cette proposition afin qu'il élabore des propositions particulières qui seront soumises à l'examen des autorités.